

**RICHEL SERRES DE FRANCE**  
**Société Anonyme au capital de 2.014.000 Euros**  
**Siège social : Quartier de la Gare - 13810 EYGALIERES**  
**R.C.S. TARASCON 950 012 245**

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 30 JUILLET 2010**

**APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS**  
**LE 31 MARS 2010**

Messieurs,

Conformément à la loi et à nos dispositions statutaires, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de statuer sur les comptes de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> AVRIL 2009 et clos le 31 MARS 2010 et vous rendre compte de l'exécution de notre mandat au cours dudit exercice.

Nos Commissaires aux Comptes vous rendront compte de leur mission au cours de l'assemblée générale.

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R-225-102 du Code de Commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents dont la communication est prévue par la loi et les règlements ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les développements qui suivent ont donc pour objet de porter à votre connaissance les renseignements et les documents nécessaires à votre complète information en vue du vote des résolutions qui vont être soumises à votre suffrage.

## **1 - INFORMATIONS D'ORDRE ECONOMIQUE**

### **1.1.- Activité et résultats de la société au cours de l'exercice écoulé.**

Notre société a enregistré, au cours de l'exercice clos le 31 MARS 2010, un chiffre d'affaires H.T. s'élevant à 51.538.085 Euros, en léger repli par rapport à celui de l'exercice précédent (53.402.479 Euros).

Ce chiffre d'affaires est réalisé :

- pour 68,75 % à l'exportation,
- pour 31,25 % en France.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 49.385.970 Euros contre 51.096.944 Euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de 3,3 %.

Le résultat d'exploitation est positif de 3.168.476 Euros, en très forte augmentation par rapport à l'exercice précédent (+ de 81 %).

Le résultat financier est positif de 586.085 Euros, en légère diminution par rapport à l'exercice précédent (- 11,40 %).

Le résultat courant avant impôt sur les sociétés est positif de 3.754.561 Euros (+ 55,7 % par rapport à l'exercice précédent).

Le résultat exceptionnel est négatif de (- 22.019 Euros).

La participation des salariés aux résultats de l'entreprise s'élève à 213.139 Euros.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, **le résultat de l'exercice clos le 31 MARS 2010 se solde par un bénéfice net comptable de 2.484.697 Euros.**

Nous vous donnerons toutes explications que vous jugerez utiles sur les comptes sociaux au cours de l'assemblée générale.

### **1.2. - Evénements d'importance significative intervenus depuis la clôture de l'exercice.**

Aucun évènement d'importance significative n'est intervenu, depuis la clôture de l'exercice social, objet du présent rapport.

### **1.3. - Evolution prévisible de la société - Perspectives d'avenir.**

L'exercice écoulé confirme la tendance du marché à évoluer vers de gros projets clés en mains, incluant une part importante d'équipements (système d'irrigation, de chauffage...). La proportion de ces projets dans le chiffre d'affaires est de plus en plus significative, ce qui augmente la variabilité de l'activité qui fluctue désormais en fonction des calendriers de conclusion, de financement et de réalisation des gros contrats.

Il a également permis de valider la pertinence de la stratégie d'innovation et de développement de nouveaux produits, qui permet à l'entreprise de maintenir un avantage compétitif face à la concurrence, et de développer ses parts de marché en France et à l'International.

L'appréciation actuelle du dollar face à l'euro favorise cette compétitivité de l'entreprise sur le continent américain, ce qui devrait contribuer à renouer avec une croissance de l'activité à l'export après deux années consécutives de repli.

Pour autant, la récente hausse des prix de l'acier ainsi que les conditions d'accès au financement pour nos clients export, qui demeurent difficiles depuis la crise internationale, conduisent à rester prudent dans les projections d'activité et de résultats pour l'année à venir.

### **1.4.- Modifications de présentation et de méthodes d'évaluation des comptes.**

Aucune modification de présentation ou d'évaluation des comptes n'a été adoptée pour l'établissement du bilan de l'exercice clos le 31 MARS 2010.

### **1.5.- Activité en matière de recherche et de développement.**

Notre société n'exerce aucune activité en matière de recherche et de développement.

### **1.6.- Filiales et sociétés contrôlées.**

Notre société détenait, au 31 MARS 2010, de manière directe :

- 99,99 % de la société SERRES MARCHEGAY,
- 100 % de la Société DIMAC,
- 100 % de la société L.L.C. RICHEL USA,
- 51,05 % de la Société DIVATEC,
- 100 % de la Société de droit mexicain dénommée INVERNADEROS DE FRANCIA, créée au cours de l'exercice écoulé.
- 15% de la Société ASRI

L'activité et les résultats de ces sociétés vous seront relatés dans le cadre du rapport spécifique sur la gestion du groupe consolidé formé par notre société et ses six filiales, prescrit par les dispositions de l'article L-233-26 du Code de Commerce.

### **1.7.- Analyse sur l'évolution de la société au regard de l'endettement (article L-225-100 alinéa 2 du Code de Commerce).**

L'endettement financier, hors incidence des comptes inter-sociétés et après prise en compte des remboursements intervenus sur l'exercice, s'établit à 6,9 M€ (contre 6,6 M€ l'année précédente). La société a souscrit 1,1 M€ de nouveaux emprunts sur l'exercice qui ont permis de financer la construction de nouveaux bureaux.

### **1.8.- Analyse sur la gestion des risques (article L-225-100 alinéas 4 et 6 du Code de Commerce).**

#### ***1.8.1. - Niveau de dépendance***

Il n'y a pas de dépendance importante vis à vis d'un fournisseur ou d'un sous-traitant de l'entreprise.

La Société mène une recherche constante de fiabilisation de ses sources d'approvisionnement avec mise en place de double source si nécessaire.

#### ***1.8.2.- Règles relatives à la qualité des produits (hygiène, respect des normes européennes et nationales, certification...)***

Nos produits sont conformes aux normes européennes NF EN 13031-1.

#### ***1.8.3. - Les règles de maintenance des équipements industriels***

L'ensemble de notre parc machine est assuré valeur à neuf.

Un service de maintenance composé de deux salariés entretient nos machines et fait appel à des prestataires extérieurs pour la maintenance et l'entretien " lourd " ou spécifique.

Une part importante du parc machines est sous contrat annuel de maintenance.

#### ***1.8.4.- Respect de la réglementation relative aux risques industriels et environnementaux***

Nous n'utilisons dans notre activité aucun produit nocif, ni aucune machine présentant un risque industriel ou environnemental significatif.

### ***1.8.5.- Règles déontologiques (achat de produits dans des pays en voie de développement)***

Non applicable à l'entreprise.

### ***1.8.6.- Risques liés aux variations des cours des monnaies étrangères***

Les opérations en USD sont couvertes contre le risque de change soit par la mise en place de l'assurance « Négociation » de la Coface, soit par l'achat ou la vente à terme de devises.

### ***1.8.7.- Les autres dispositifs de contrôle des risques***

#### ■ *Assurances*

L'entreprise dispose de contrats d'assurances, dont les principaux sont communs avec les filiales, qui la couvre contre l'ensemble des risques assurables (vol, incendie, dégâts des eaux, responsabilité professionnelle, garantie construction, responsabilité des Dirigeants, accidents de travail graves, flotte auto, assurances marchandises transportées,...).

Ces contrats font l'objet de déclarations annuelles qui régularisent la couverture de l'entreprise (principalement chiffre d'affaires et masse salariale).

Les immobilisations sont assurées pour leur valeur à neuf suite à leur évaluation par un cabinet d'expertise reconnu par nos assureurs.

L'entreprise dispose également d'un contrat destiné à couvrir les indemnités de fin de carrière des salariés.

#### ■ Document unique d'analyse des risques

Le document a été mis en place en 2002 par le CHSCT. Chaque année il évolue conformément à la Loi, en fonction de l'évolution du parc machines et de l'analyse des accidents survenus.

Différents tableaux d'analyse des risques ont été mis en place permettant un suivi régulier des risques potentiels selon les postes de travail.

## **1.9.- Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices.**

Le tableau des résultats des cinq derniers exercices figure en annexe du présent rapport.

## **1.10.- Informations relatives aux délais de paiement.**

Les informations relatives aux délais de paiement prescrites par les dispositions de l'article L-441-6-1 alinéa 1 du Code de Commerce figurent sur l'état annexé au présent rapport de gestion.

## **2 - INFORMATIONS D'ORDRE JURIDIQUE**

### **2.1. - Renseignements relatifs à la répartition du capital social.**

#### **2.1.1. - Informations générales (article L-233-13 du Code de Commerce)**

Nous vous informons qu'au 31 MARS 2010, la société FINANCIERE RICHEL détient plus des deux tiers du capital social de notre société.

#### **2.1.2. - Informations spécifiques aux actions détenues par les salariés (article L-225-102 du Code de Commerce)**

Nous vous informons que les actionnaires salariés de la société détenaient au 31 MARS 2010 une fraction du capital de l'ordre de 0,3 %.

#### **2.1.3. - Informations relatives à la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions (article L-225-211 alinéa 2 du Code de Commerce)**

Nous vous rappelons que, suivant décision en date du 25 Septembre 2009, l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires a autorisé votre Conseil d'Administration à procéder à des rachats d'actions de la Société dans les conditions prévues par les dispositions des articles L-225-208 et L-225-209-1 du Code de Commerce.

Votre Conseil d'Administration a mis en œuvre ce programme au cours de l'exercice clos le 31 Mars 2010.

En application des dispositions de l'article L-225-211 alinéa 2 dudit Code, vous trouverez, ci-après, les informations y afférant :

- Nombre d'actions acquises au cours de l'exercice :

51.544 actions représentant 1,024 % du capital social

- Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice :

13.146 actions représentant 0,261 % du capital social

- Cours moyen des ventes et des achats :

\* Achat : 5,43 € par action

\* Vente : 5,40 € par action

- Montant des frais de négociation :

\* Achats : 0,016 € par action

\* Ventes : 0,016 € € par action

- Nombre d'actions inscrites au nom de la Société au 31 Mars 2010 :

38.398 actions représentant 0,763 % du capital social

- Valeur de ces actions (coût d'achat) :

210.391 Euros

- Valeur nominale de ces actions :

15.359 Euros

Les actions ainsi acquises seront utilisées aux fins autorisées par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 29 Septembre 2009 précitée.

## **2.2. - Mandats venant à expiration.**

### **2.2.1. - Membres du Conseil d'Administration :**

Nous vous informons qu'aucun mandat d'Administrateur n'expire.

### **2.2.2. - Commissaires aux Comptes :**

Nous vous informons qu'aucun mandat de Commissaire aux Comptes n'expire.

## **2.3. - Conventions réglementées.**

Nous vous demandons, conformément à l'article L-225-40 du Code de Commerce, d'approuver les conventions visées aux articles L-225-38 et suivants du Code de Commerce, renouvelées ou conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par le Conseil d'Administration.

Les conventions en cause vous seront relatées lors de lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes qui en ont été dûment informés.

Toutes explications supplémentaires que vous jugerez utiles sur lesdites conventions vous seront données au cours de l'assemblée générale.

#### **2.4. - Informations sur les charges non fiscalement déductibles (article 39-4 du C.G.I.).**

Conformément aux dispositions de l'article 223 Quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que la société a supporté, au cours de l'exercice clos le 31 MARS 2010, des amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles constituant des dépenses et charges non déductibles de l'impôt sur les sociétés et visées à l'article 39-4 dudit code pour un montant global de 14.634 Euros.

Nous vous demandons d'approuver lesdites charges.

#### **2.5. - Montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents (article 243 bis du C.G.I.).**

Nous vous informons, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, que les dividendes par action distribués par la société au titre des trois exercices précédents et éligibles, en ce qui concerne les personnes physiques, à l'abattement de 40 % ont été les suivants :

<b>2007</b>	<b>0,26 Euro</b>
<b>2008</b>	<b>0,26 Euro</b>
<b>2009</b>	<b>0,26 Euro</b>

#### **2.6. - Prises de participation significatives et prises de contrôle.**

Notre société n'a procédé, au cours de l'exercice clos le 31 MARS 2010, aux prises de contrôle ou de participation suivantes :

- de la création de sa filiale de droit mexicain, la société INVERNADEROS DE FRANCIA dont elle détient 100 % et qui a été constituée pour faciliter le développement de l'activité de Richel Serres de France au Mexique.

- de sa prise de participation, égale à 15 %, dans la société ASRI, au capital de 200.000 Euros dont le siège social se situe Lieu dit « Chanasson », RN82, à EPERCIEUX-SAINT-PAUL (42110), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint Etienne. sous le numéro 332428630 ; cette société, par l'intermédiaire de ses filiales, exerce notamment une activité de construction, de vente, d'équipement et d'entretien d'abris de stockage agricole et d'élevage.

#### **2.7. - Informations relatives aux mandataires sociaux (article L-225-102-1 du Code de Commerce).**

La liste des fonctions exercées dans d'autres sociétés par les mandataires sociaux de notre société figure sur l'état annexé au présent rapport.

## **2.8. - Jetons de présence.**

Nous vous proposons d'approuver le montant global des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration, soit la somme de QUINZE MILLE (15.000) Euros.

## **3 - PROPOSITION D'APPROBATION DES COMPTES ET D'AFFECTATION DU RESULTAT**

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe), tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître **un bénéfice net comptable de 2.484.697 Euros.**

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter ce bénéfice de la manière suivante :

- \* **1.611.200 Euros à titre de dividendes aux actionnaires,**
- \* **873.497 Euros au poste "autres réserves".**

Le dividende par action s'élèverait à 0,32 Euro. Il serait mis en paiement dans les délais légaux.

## **4 - RESOLUTION - QUITUS**

Les résolutions que nous soumettons à votre vote correspondent aux propositions ci-dessus, étant précisé qu'aux termes de la seconde de ses résolutions, vous êtes appelés à approuver les termes du rapport spécial des Commissaire aux Comptes et les opérations qui y sont rappelées.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver, par votre vote, le texte des résolutions qui vous sont proposées et donner quitus aux Administrateurs et aux Commissaire aux Comptes de l'exécution de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

Nous vous remercions de votre présence à cette assemblée générale et nous vous prions d'adopter les résolutions qui vont être soumises à votre approbation et dont le texte est déposé au siège social en annexe du présent rapport.

**Le Président du Conseil d'Administration**  
**Mr Christian RICHEL**

## **ANNEXE 1 - ETAT RELATIF AUX MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX DANS D'AUTRES SOCIETES**

### **\* Monsieur Christian RICHEL**

- Président de la SAS FINANCIERE RICHEL
- Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la Société Anonyme SERRES MARCHEGAY
- Gérant de la Société Civile Immobilière PROVENCE 99
- Président de la SAS DIMAC

### **\* Monsieur Jean Marc RICHEL**

- Directeur Général de la SAS FINANCIERE RICHEL
- Administrateur de la Société Anonyme SERRES MARCHEGAY

### **\* Monsieur Marcel LAPORTE**

- Administrateur de la Société Anonyme SERRES MARCHEGAY
- Administrateur de la Société Anonyme GRILTEX
- Administrateur de la Société Anonyme ALBON PLASTIQUES

### **\* Monsieur Patrice RENAUD**

- Gérant de l'Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée PATRICE RENAUD
- Gérant de l'Entreprise Agricole à Responsabilité Limitée PATRICE RENAUD